

COMPRENDRE LE TRAVAILLEUR AVEC DES TROUBLES DU COMPORTEMENT

Les attitudes rencontrées :

- Provocations.
- Conduites dangereuses.
- Difficultés d'attention.
- Hyperactivité.
- Comportement perturbateur.
- Incapacité de se conformer aux normes sociales qui déterminent les comportements légaux (beaucoup d'arrestations).
- Tendance à tromper par profit ou par plaisir (mensonges répétés, utilisation de pseudonymes...).
- Impulsivité et/ou incapacité à planifier à l'avance.
- Irritabilité et/ou agressivité (bagarres ou agressions).
- Mépris inconsidéré pour sa sécurité et/ou celle d'autrui.
- Absence de remords.

Les conseils :

Lorsque le travailleur tient des propos déplacés, hausse le ton de manière agressive ou manifeste une attitude provocatrice :

- Parler calmement.
- Identifier le(s) facteur(s) afin de revenir à une atmosphère sereine.